

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE GÉMOZAC  
— & de La Saintonge Viticole —EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,  
Le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,  
les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués par le Président, M. Loïc GIRARD, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

**Présents :** Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

**Absents excusés :** Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

<b>Date de Convocation :</b>	<b>Nombre de Délégués :</b>
Le 22/05/2026	En exercice : 30
	Présents : 24
	Votants : 28

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine : convention de partenariat pour l'accompagnement des agriculteurs biologiques**

Vu la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt introduisant la notion de Projets alimentaires territoriaux,

Vu la délibération n°25/075 du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2025 portant sur la feuille de route du PAT 2026-2028,

Entendu l'exposé du Président qui précise que dans le cadre du PAT de Saintonge Romane, les EPCI ont souhaité accompagner les agriculteurs en circuit court et notamment en agriculture biologique.

L'installation et la conversion en agriculture biologique nécessitent un accompagnement spécifique en amont, pendant et après l'installation ou la conversion.

Un des enjeux identifiés et de prendre en charge le financement des accompagnements qui sont proposés aux agriculteurs bio ou souhaitant se convertir en bio, le coût de ces accompagnements à la charge des agriculteurs pouvant être un frein important à l'installation ou au maintien en agriculture biologique,

Vu le projet de convention qui précise notamment à l'article 4 les modalités de participation financière de la CDC,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la présente convention et autorise le Président à la signer.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et années désignés ci-dessus.

Le Président,

Loïc GIRARD

PUBLIÉE LE : 11/06/2026

Le secrétaire de séance

Monique BELIS